



## Creation d'entreprise / vendre des pages de publicité

Par **slollivier**, le **08/02/2011** à **14:01**

Bonjour,  
Bonjour, je suis en parcours de création d'entreprise.

Je me pose plusieurs questions sur le sujet pour me lancer :

1/ statut : je suis seule, je propose mon expérience dans la communication et le marketing, je veux travailler de mon domicile et ne pas mélanger le patrimoine du couple à l'entreprise.

2/ J'aimerais savoir si j'ai le droit de réaliser sans l'accord des communes (mairies) un guide pratique où on trouvera des adresses utiles type médecins, numéros d'urgences et aussi les adresses des commerçants et artisans locaux

Puis je le faire sans leur accord ?

Ai je le droit de "vendre" aux artisans des pages de publicité dans ce guide ? Du coup je devrais facturer les avec TVA les annonceurs. Puis je le faire sans être une "régie publicitaire" ? Dois je avoir un statut spécial si je vends de la publicité et que je refacture ?

Merci beaucoup pour votre aide précieuse.

Par **fabienne034**, le **08/02/2011** à **14:43**

OUI

ET

OUI

le plus simple est de vous monter en eurl

pour avoir des statuts gratuits d'eurl

<http://www.fbIs.net/eurlstat.htm>

ou en sasu plus souple à gérer

pour tout savoir sur la sasu

<http://www.fbIs.net/sasinfo.htm>

créez un guide avec du contenu pour qu'il soit intéressant et vendez vos pages publicitaires

pas besoin d'accord de mairies

Par **slollivier**, le **08/02/2011** à **14:51**

Merci mille fois pour votre réponse très claire. Vous avez répondu simplement et rapidement et avec beaucoup d'efficacité. Merci infiniment ! je suis soulagée et motivée !

Par **slollivier**, le **08/02/2011** à **14:58**

complément d'information : pour vendre mes pages de publicités dans ce guide, dois je avoir un statut spéciale ? Merci merci